

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 11 mars 2016**

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2016 (D.O.B.)

L'an deux mille seize, le onze mars à dix heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le deux mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de Région site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mme Françoise BEZIAT (suppléante de Mr Patier)
Mr Jean-Marie BOST
Mr Yves RAYMONDAUD
Mme Hélène FAIVRE
Mr Nicolas SIMONNET (suppléant de Mme Simonet)
Mme Hélène ROME
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE
Mr Christian HANUS
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Christian PRADAYROL
Mr Eric CORREIA
Mr Alain LAGARDE

Conseillère régionale ALPC
Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président au Conseil Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président du Conseil Départemental Creuse
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Conseillère Départementale Corrèze
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Président Agglo Grand Guéret
Conseiller communautaire Tulle

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE
Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Régional ALPC
Conseiller Régional ALPC
Adjointe au Maire à la Ville de Limoges

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB'), passage obligé pour construire le budget primitif 2016, s'inscrit dans un **cadre particulier**.

D'une part DORSAL est entré depuis fin 2015 dans le **grand ensemble régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes (ALPC)** et dans ce cadre, DORSAL ne peut pas resté isolé.

Toute la problématique qui est posée portera sur les liens que DORSAL aura à cette échelle avec les collectivités qui ont fait le choix de créer une **Société Publique Locale (SPL)** et à laquelle DORSAL devra décider d'adhérer ou pas.

D'autre part, le syndicat achève la première marche du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin (SDAN pilote) et va poursuivre le déploiement du **jalon 1 du SDAN** voté en 2012. .

Il doit être envisagé, dans cet exercice 2016, le **lancement de la procédure qui permettra d'engager les travaux du jalon 1 (200 à 230 M€)**.

Aussi, une **modification en profondeur des statuts du Syndicat s'impose et notamment avec l'entrée des EPCI** (ou collègues d'EPCI) en tant que membres de droit.

Autant d'incertitudes qui influenceront sur la **présentation du budget** qui doit intervenir le 15 avril au plus tard.

CHARGES DE PERSONNEL

Dans le processus de mise en œuvre du jalon 1 du SDAN, le surcroît de travail engendré demande une réorganisation des services.

Certes DORSAL dispose de **l'appui de cabinets extérieurs d'expertises technique, juridique, financière et de communication** qui doit être reconduit faute d'expertise interne, mais il s'avère nécessaire de définir une **stratégie de gestion des ressources humaines** à même de répondre au mieux aux tâches nouvelles qui vont émerger.

Service technique

Il convient d'étudier les possibilités qu'ont les collectivités à participer financièrement.

Il est souhaitable que chaque collectivité (Département) mette à la disposition de DORSAL un référent ou délégué numérique qui aura en charge le suivi du déploiement pour son département.

Cette personne serait sous la responsabilité financière du Département, mais sous la gestion de DORSAL, rattaché au Directeur technique du Syndicat. Pour un meilleur suivi du déploiement, il conviendrait de mettre en place des réunions de suivi régulières.

Cette proposition permettrait aux collectivités d'amoinrir leur effort financier direct et leur permettrait de suivre en temps réel le déploiement sur leur territoire.

Les Départements, après s'être exprimés vont étudier la question en interne.

Service administratif

Outre le renfort technique, il semble indispensable de renforcer le service administratif de la structure.

Le **recrutement d'un agent de catégorie B** est souhaitable, à la fois pour décharger la responsable administrative de certains dossiers comme par exemple la mise en place et le suivi des dossiers de demande de subvention devenus lourds à gérer au vu de l'ampleur du projet, mais aussi pour sécuriser le syndicat en cas d'absence de cette dernière.

La mise en place d'un recrutement en cours d'année 2016 est envisagée.

- Coût prévisionnel annuel évalué entre 35 000 € et 40 000 €. Un prorata sera appliqué pour l'élaboration du Budget Primitif 2016.

Rémunération des agents en poste

Au regard :

- de la non revalorisation du point d'indice des agents fonctionnaires depuis plusieurs années,
- de l'augmentation constante des cotisations de retraites depuis 2014,
- du travail fourni par les agents en poste,

il est proposé de tenir compte des paramètres ci-après pour l'élaboration du Budget Primitif 2016 :

Agent occupant le poste d'ingénieur principal :

- Prise en compte de l'évolution réglementaire de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) à partir du 14 février 2016 avec maintien de son **taux d'attribution individuelle** – le coefficient du grade passe de 43 à 51 dans la mesure où l'agent en poste a atteint 5 ans d'ancienneté dans le grade
 - charge supplémentaire annuelle : environ 3 250 € (soit 2 850 € imputés sur l'exercice 2016)

Agent occupant le poste de rédacteur :

- Prise en compte d'une augmentation du coefficient multiplicateur de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) – coefficient passant de 5 à 6 (attribution maximum possible : 8) à compter du 1^{er} avril 2016
 - charge supplémentaire annuelle : environ 870 € (soit 650 € imputés sur l'exercice 2016)

Par ailleurs, il est à noter :

○ Pour le poste d'adjoint administratif :

Prise en compte de la **nomination de l'agent** recruté dans le cadre du dispositif d'emploi d'avenir en 2013 et de la **mise en place d'indemnités** à son égard à compter du **15 janvier 2016**

- charge supplémentaire annuelle : environ 675 € (soit 650 € imputés sur l'exercice 2016)

A noter que DORSAL ne percevra plus l'aide d'Etat pour l'emploi d'avenir qui s'élevait en 2015 à 13 100 €

○ Pour le poste de technicien :

Son contrat à durée déterminée a été renouvelé au 1^{er} février 2016 pour une durée de 1 an. Son intégration et son évolution de rémunération dépendent de sa réussite au concours qu'elle passera en 2016.

- A ce jour, aucune charge supplémentaire n'est à inscrire au budget.

Protection sociale des agents

La loi de modernisation de la fonction publique, loi n°2007-148 du 2 février 2007, ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaires de leurs agents.

Pour la fonction publique territoriale, l'application de ce dispositif découle du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, opérationnel depuis septembre 2012.

Certaines collectivités ont déjà mis en place le dispositif, d'autres, comme le Syndicat Mixte DORSAL, n'ont pas encore pris de décision.

A noter que cette participation financière reste facultative dans la fonction publique contrairement au secteur privé où elle est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

La mise en place de ce dispositif a un coût. Il est **proposé de la reporter à un exercice ultérieur après une étude préalable détaillée qui vous sera alors présentée**. Dans l'immédiat, les agents sont tous sensibilisés sur l'importance de la souscription d'une garantie santé et/ou prévoyance.

A savoir qu'en matière de dispositif social, les agents du syndicat bénéficient de titres restaurant depuis l'exercice 2013.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

AMO – septième marché subséquent

Outre les prestataires extérieurs mentionnés supra, le budget 2016 devra tenir compte d'un **septième marché subséquent** dans le cadre du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en cours (prestataire retenu : PMP).

Pour rappel, **six marchés subséquents ont déjà été signés en 2014/2015.**

Coût total : 882 300 € TTC (577 878 € mobilisés par la Région / 204 522 € de fonds européens / 99 900 € imputés au BP2015 sur le fonds de roulement du Syndicat).

Un septième marché subséquent est à prévoir en 2016. Coût estimé à environ 200 000 euros.

Son objet porterait notamment sur :

- L'accompagnement des EPCI pour la restitution du périmètre du jalon 1 (production de documents de présentation, cartographie, illustrations, etc...)
- L'accompagnement de DORSAL pour les négociations SPL ou DSP
- L'accompagnement de DORSAL pour le dossier de demande de FSN phase 2

Le plan de financement de ce 7^{ème} marché subséquent fait l'objet d'un débat.

La Région ne souhaite pas porter seule cette dépense de fonctionnement.

Des fonds européens devraient pouvoir être mobilisés sur les études mais le taux de participation n'est pas encore connu à ce jour.

Le reste à charge pourrait être réparti selon les taux de répartition statutaire. Les Départements ne sont pas favorables à l'idée de participer seuls aux côtés de la Région.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Subvention de fonctionnement – aide à l'installation satellite et wifi

Dans le cadre du **SDAN pilote**, et en référence à la délibération n°358 du 31 janvier 2014, il est proposé de poursuivre le versement des subventions de fonctionnement relatives à une **aide à l'installation** de liaisons haut-débit par satellite ou par wifi.

Enveloppe prévisionnelle initiale : 100 000 €

Consommation 2014 : 10 837 €

Consommation 2015 : 18 927 €

Soit une consommation totale à fin 2015 : 29 764 €

Solde de l'enveloppe disponible : 70 236 €

Frais de gestion pour l'exploitation du réseau

Dans le cadre de l'exploitation des opérations de montée en débit et fibrage de NRA du SDAN pilote, des frais d'exploitation à hauteur d'environ 220 000 €/an doivent être programmés et inscrits en section de fonctionnement.

Divers frais concernés :

- utilisation des infrastructures d'Orange pour le déploiement de fibre optique (aérien/souterrain),
- énergie infrastructures (abonnement fournisseur énergie),
- redevance d'occupation du domaine public (RODP),
- exploitation, supervision, maintenance des liens de collecte fibre optique construits dans le cadre du SDAN pilote (hors FTTH), dont la gestion sera confiée à Axione Limousin dans le cadre d'un avenant en cours de discussion.

Cela constitue une **charge nouvelle pour DORSAL** même si Orange a présenté ses premières factures en septembre 2015.

Indemnité du Président

La loi NOTRe, depuis août 2015, prévoit, dans son article 42, la **suppression du versement d'indemnités aux présidents** et vice-présidents de certains établissements publics et notamment des **syndicats mixtes ouverts**.

Cependant, le **gouvernement** a présenté au parlement une **modification législative** dans le cadre de la Loi de Finance Rectificative 2015 **visant à rétablir de manière rétroactive les droits des élus** concernés pour une période allant jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date de mise en œuvre des nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale.

Or, le Conseil Constitutionnel a censuré l'article 115 de la loi de finances rectificative qui visait précisément à donner une base légale à la poursuite du versement des indemnités des présidents et vice-présidents de ces établissements publics. Une nouvelle instruction de la Direction Générale des Collectivités Locales devrait être prochainement adressée aux préfets et un nouveau texte pourrait être prochainement soumis à l'approbation du Parlement.

Pour l'heure, le **versement d'indemnités aux exécutifs concernés ne repose sur aucune base légale**. Pour autant, au vu de la rétroactivité annoncée, il est prévu d'inscrire au Budget 2016 une indemnité en référence au montant annuel voté en 2011 par le Syndicat, à savoir 450 € brut mensuel soit 5 400 € brut annuel (à noter qu'en 2011, l'indemnité du Président avait été révisée à la baisse (600 € brut mensuel voté en 2009), sur décision du Président, pour restriction budgétaire.

CHARGES FINANCIERES

Emprunts en cours

Trois emprunts ont été contractés par DORSAL.

Emprunt contracté en 2006 :

- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Montant emprunté : 2 047 414 €
- dernière échéance : juin 2024
- Objet : travaux de premier établissement (shelters)

Emprunt contracté en 2009 :

- Organisme bancaire : Crédit Agricole
- Montant emprunté : 250 000 €
- dernière échéance : juin 2019
- Objet : Aide installation satellite / travaux sur Eyjeaux

Emprunt contracté en 2010 :

- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Montant emprunté : 125 000 €
- dernière échéance : juillet 2020
- Objet : travaux sur Yssandon / Ste Feyre / Vayres / ZA isolées

Encours de la dette à fin 2015 : 1 342 950 €

Il est à noter que la **Chambre Régionale des Comptes** confirme que les emprunts contractés par DORSAL ne présentent pas de risques pour le Syndicat, tant pour son volume que pour la nature des prêts contractés.

Comme chaque année, en référence aux tableaux d'amortissement, le **remboursement total annuel** s'élève à **203 100 €** inscrits comme suit au Budget Primitif 2016 :

- Intérêts : 54 000 € (section de fonctionnement)
- Capital : 149 100 € (section d'investissement)

Recours à une ligne de trésorerie

Situation actuelle de la capacité de trésorerie du compte du Syndicat : 5.7 M€

Au vu du calendrier de déploiement des travaux (4.5 € M de restes à réaliser fin 2015 (RAR) qui devraient être facturés sur le premier semestre 2016) et des recettes à percevoir, il demeure difficile, en ce début d'exercice, de définir les **besoins du syndicat en terme de besoin d'ouverture d'une ligne de trésorerie sur l'exercice 2016**.

Il se peut que d'ici le vote du budget, nous puissions avoir une meilleure visibilité sur ces besoins. La mise en place d'une ligne de trésorerie sera alors proposée. A défaut, et le cas échéant, cela fera l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contribution financière des membres associés

En référence à la délibération N°320, en date du 1^{er} février 2013, **une contribution financière aux frais de fonctionnement** est demandée aux EPCI membres associés qui demandent une extension de réseau sur leur territoire.

Dans le cadre des conventions signées avec les EPCI concernés par le SDAN pilote, des contributions sont prévues.

- **Avance versées en 2014/2015 : 90 000 €**
- **Solde à demander à l'issue des travaux : 90 000 €** (une partie en 2016, une autre en 2017).

Toutes les opérations de montée en débit s'achèveront en 2016 et celles liées au FTTH s'achèveront plutôt en 2017.

Cela constitue une **recette de fonctionnement complémentaire** à inscrire au BP 2016.

A NOTER

Résultats de l'exercice 2015

A titre d'information, le compte administratif provisoire de l'exercice 2015 présente les résultats suivants :

	2014 (pour mémo)	2015
<u>Section de fonctionnement</u>		
Résultat de l'exercice	+ 68 867.28 €	+ 67 498.67 €
Résultat cumulé à fin 2015	+ 281 763.37 €	+ 349 262.04 €
<u>Section d'investissement</u>		
Résultat de l'exercice	+ 4 889 790.14 €	- 3 357 348.60 €
Résultat cumulé à fin 2015	+ 8 940 724.87 €	+ 5 583 376.27 €

Les **restes à réaliser à fin 2015**, en section d'investissement, s'élèvent à environ **4 M€**.

Déficit de la section d'investissement sur l'exercice :

La Région a versé une avance de subvention très importante en 2014 (80 % de sa participation engagée par conventions). Cela a permis à DORSAL d'éviter le recours à une ligne de trésorerie.

Ce versement a impacté lourdement le résultat de 2014 qui s'est avéré fortement excédentaire.

En 2015, le déficit de l'exercice s'explique par des dépenses plus importantes que les recettes mais le **résultat cumulé reste largement excédentaire.**

Programme FEDER 2007 – 2013 – dégageement d'office

Fin 2015, le programme FEDER 2007-2013 dont a pu bénéficier DORSAL a été soldé.

Assiette éligible Travaux : 7 716 420 € HT (Hors FTTH) - FEDER programmé : 3 086 568 €

Assiette éligible AMO : 533 580 € TTC – FEDER programmé : 213 432 €

DORSAL devait présenter des factures acquittées, à hauteur des assiettes éligibles, avant le 31 décembre 2015 au plus tard, pour pouvoir percevoir la totalité des montants FEDER programmés au risque d'un dégageement d'office des fonds non mobilisés, par la Commission Européenne.

Factures réellement acquittées au 31/12/15 : Travaux : 6 332 282 € / AMO : 511 305 €

DORSAL a présenté des factures acquittées pour un montant inférieur à l'assiette éligible, il a donc fait l'objet d'un **dégageement d'office à hauteur de 560 000 €** environ (le montant reste à confirmer en fonction du résultat de l'examen du dossier de demande de solde déposé par DORSAL).

Les raisons :

- DORSAL s'est vu contraint **d'arrêter le mandatement de factures au 15 décembre 2015** du fait du changement de paierie (dissolution de la paierie régionale Limousin) et de la fermeture du compte du Syndicat le 18 décembre pour une reprise d'activité le 1^{er} janvier 2016 avec la paierie départementale.
- Alors que des **situations de travaux** avaient été **signées, les factures correspondantes n'ont pas été transmises** par le prestataire titulaire du marché de travaux (Bouygues Energies Services) **avant le 15 décembre.**
Ce sont 600 000 € de factures qui auraient pu être éligibles aux fonds européens à hauteur de 40% soit 240 000 € qui ont été dérogés d'office.
- **Retard sur l'avancement des travaux** en raison d'un glissement de calendrier lié notamment aux démarches administratives préalables nécessaires avant tout commencement de travaux (permission de voirie, délais réglementaires imposés par Orange...).
- **certaines prestations d'AMO** prévues initialement **n'ont pas nécessité l'émission d'un bon de commande en 2015.**

Il est à noter que le risque de dégageement d'office était connu. Les fonds européens sollicités étaient des reliquats du Programme d'Orientation FEDER 2007-2013 à consommer avant fin décembre 2015.

Après avoir débattu, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité de prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 et d'autoriser le Président à préparer le budget primitif 2016 selon les orientations définies ci-dessus.

Le Président de DORSAL,
Jean-Marie BOST

